

CONSEILLER - YEO DE CLUB

CONSEILLER pour les échanges scolaires d'un an et pour les échanges courts (Extraits du Code of Policies) :

Club hôte : doit sélectionner, pour chaque participant, un conseiller rotarien de ce club qui sera en contact régulier avec le jeune et servira de lien entre le jeune, le club, les parents ou tuteurs, la famille d'accueil et la collectivité.

Club ou district parrain : doit sélectionner un rotarien qui jouera un rôle de ressource pour un participant outbound.

Le conseiller du club ne doit en aucun cas occuper une position d'autorité concernant l'échange du jeune, tel qu'un membre de sa famille d'accueil, un dirigeant du programme Youth Exchange du club ou du district, le principal d'un établissement scolaire etc.

Il doit par ailleurs être formé aux éventuels problèmes d'un échange et à leur résolution ainsi qu'à la prévention des maltraitances physiques, sexuelles et psychologiques.

Le conseiller inbound est le principal contact rotarien du jeune, facilitant son intégration durant l'année dans le pays et la collectivité grâce à des contacts réguliers. Il reste le point de référence permanent du jeune qui changera de familles pendant son séjour.

Ses missions :

- Établir le contact avec le jeune avant son arrivée, lui expliquer les attentes du club et du district, et rester en contact régulier (au moins mensuel). Il est suggéré de documenter ces contacts.
- Conseiller le jeune sur divers sujets : le choix des matières, comment se faire de nouveaux amis et participer aux activités.
- Aider le jeune à s'adapter à la culture et à la langue.
- Travailler avec le lycée pour s'assurer que le jeune s'implique.

Le conseiller outbound (au niveau du club ou du district) aide le jeune à préparer son voyage et maintient le contact durant son séjour à l'étranger.

Profil du conseiller :

Le conseiller doit aimer le travail avec les jeunes et être prêt à faire valoir leurs droits si besoin. Il doit recevoir une formation pour l'aider à répondre aux éventuels problèmes durant l'échange. Il est conseillé qu'il soit du même sexe que le jeune qu'il épaulera (mais cela ne figure pas dans le Code of Policies).

Il ne peut pas être membre d'une famille d'accueil.

Il est également recommandé qu'il ne soit pas un ami ou un parent d'autres bénévoles impliqués dans l'échange.

Il ne doit pas exercer une autorité sur l'échange, comme un proviseur ou un responsable Youth Exchange.

YEO (Youth Exchange Officer) de club (pas de définition dans le Code of Policies) :

Un **YEO de club** est un rotarien qui sait comment le programme fonctionne au sein d'un club et qui est en charge de l'administration du programme pour l'année en cours, dans son environnement de club.

Le conseiller et le Yeo de club partagent les mêmes devoirs :

- engagement formel à veiller à la **protection et la sécurité des participants**,
- engagement formel de **confidentialité**,
- présentation des **antécédents judiciaires**,
- participation dans l'année ou l'année N-1, aux **réunions du district**
- **formation** individuelle au programme, chaque année, dans leur club
- formation à la **protection des participants aux programmes pour les jeunes** sur le site learn.rotary.org
- capacité à gérer et à **référer à leur hiérarchie** au sein du programme Youth Exchange, en particulier en assurant la traçabilité des évènements,
- respect de leur engagement et de leurs obligations de Rotarien.

En outre pour le conseiller :

- formation à l'**apprentissage par l'action pour les conseillers** sur le site learn.rotary.org

Et pour le Yeo de club :

- capacité à manipuler les **outils informatiques** mis à disposition des clubs et des districts, et des nouvelles technologies.

Le conseiller est encadré par le YEO et/ou le DYEC du district mais il reste indépendant dans ses relations avec le jeune.